

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 31/AOIR/ADC/CIPM/2024 DU 18/09/2024**

**POUR LE RECRUTEMENT DE(S) SOCIETE(S) DE BOURSE
CHARGE(S) D'ACCOMPAGNER LA SOCIETE AEROPORTS DU
CAMEROUN (ADC) S.A. ET DE SUPERVISER SON PROCESSUS
D'INTRODUCTION EN BOURSE.**

ADDITIF N° 1

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :
Les dispositions de l'appel d'offres suscité sont modifiées ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Au lieu de :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **17 octobre 2024 à 13 heures**, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 31/AOIR/ADC/CIPM/2024 DU 18/09/2024**

**POUR LE RECRUTEMENT DE(S) SOCIETE(S) DE BOURSE CHARGE(S) D'ACCOMPAGNER
LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN (ADC) S.A. ET DE SUPERVISER SON
PROCESSUS D'INTRODUCTION EN BOURSE.**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Lire plutôt :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **24 / 10 / 2024 à 13 heures**, et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 31/AOIR/ADC/CIPM/2024 DU 18/09/2024**

**POUR LE RECRUTEMENT DE(S) SOCIETE(S) DE BOURSE CHARGE(S) D'ACCOMPAGNER
LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN (ADC) S.A. ET DE SUPERVISER SON
PROCESSUS D'INTRODUCTION EN BOURSE.**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

f

Au lieu de :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **17 octobre 2024 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

Lire plutôt :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **24 / 10 /2024 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

VERSION ANGLAISE:

11. Submission of Bids:

Instead of:

Each bid, written in French or English in **seven (07) copies**, including **one (01) original** and **six (06) copies** marked as such, must be received in a sealed envelope, under penalty of rejection, at the Department of Market Administration Management of Aéroports Du Cameroun SA, located at the Yaoundé-Nsimalen International Airport, no later than **17th October 2024 at 1:00 p.m.** It must be labelled as follow:

RESTRICTED INTERNATIONAL CALL FOR TENDERS N° 31/AOIR/ADC/CIPM/2024 OF 18/09/2024

**FOR THE RECRUITMENT OF THE COMPANY(S) OF THE EXCHANGE RESPONSIBLE FOR
ACCOMPANYING THE COMPANY (ADC) S.A. AND SUPERVISING ITS PROCESS OF
INTRODUCTION ON STOCK EXCHANGE.**

"To be opened only during the bid opening session."

11. Submission of Bids:

Read:

Each bid, written in French or English in **seven (07) copies**, including **one (01) original** and **six (06) copies** marked as such, must be received in a sealed envelope, under penalty of rejection, at the Department of Market Administration Management of Aéroports Du Cameroun SA, located at the Yaoundé-Nsimalen International Airport, no later than **24 / 10 /2024 at 1:00 p.m.** It must be labeled as follow:

RESTRICTED INTERNATIONAL CALL FOR TENDERS N° 31/AOIR/ADC/CIPM/2024 OF 18/09/2024

**FOR THE RECRUITMENT OF THE COMPANY(S) OF THE EXCHANGE RESPONSIBLE FOR
ACCOMPANYING THE COMPANY (ADC) S.A. AND SUPERVISING ITS PROCESS OF
INTRODUCTION ON STOCK EXCHANGE.**

"To be opened only during the bid opening session." L

Instead of

14. Opening of Bids

The opening of tenders will be in two stages.

The opening of administrative and technical offers will take place on **17th October 2024 at 2 p.m.** by the Internal Procurement Commission of Aéroports Du Cameroun S.A., in the office of the Commission located at the passenger terminal of Yaoundé-Nsimalen, **door 1103**.

The financial bidding will be conducted at the end of the technical analysis and will only concern bidders who have obtained the minimum score required.

Read:

14. Opening of Bids

The opening of tenders will be in two stages.

The opening of administrative and technical offers will take place on **24 / 10 /2024 at 2 p.m.** by the Internal Procurement Commission of Aéroports Du Cameroun S.A., in the office of the Commission located at the passenger terminal of Yaoundé-Nsimalen, **door 1103**.

The financial bidding will be conducted at the end of the technical analysis and will only concern bidders who have obtained the minimum score required.

PIECE N°4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Au lieu de :

Enveloppe A : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a) L'accord de groupement signé par devant notaire, le cas échéant ;
- b) Le pouvoir de signature le cas échéant ; timbré, signé et daté ;
- c) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée ;
- d) Le registre du commerce ;
- e) L'agrément COSUMAF du soumissionnaire datant d'au moins 12 mois et authentifié par le régulateur ;
- f) L'agrément COSUMAF du chef de mission authentifié par le régulateur ;
- g) L'attestation d'exemption du soumissionnaire de toutes sanctions délivrée par la COSUMAF ;
- h) L'attestation d'exemption du chef de mission de toutes sanctions délivrée par la COSUMAF ;
- i) L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Premier Instance du lieu de siège du soumissionnaire datant de moins de **trois (03) mois** précédant la date de remise des offres ;
- j) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances ;
- k) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de **cent milles (100 000) F CFA** ;
- l) La caution de soumission d'un montant de **trois millions (3 000 000) Francs FCFA** et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres ;
- m) Le Certificat de Non Exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- n) L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- o) L'attestation de non redevance fiscale en cours de validité au moment de l'analyse des offres ;
- p) La carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces f, g et h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

N.B : Les candidats pré-qualifiés de la liste restreinte peuvent s'associer en groupement.

Lire plutôt :

Enveloppe A : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a) L'accord de groupement signé par devant notaire, le cas échéant ;
- b) Le pouvoir de signature le cas échéant ; timbré, signé et daté ;
- c) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée ;
- d) Le registre du commerce ;
- e) L'agrément COSUMAF du soumissionnaire datant d'au moins 12 mois et authentifié par le régulateur ;
- f) L'agrément COSUMAF du chef de mission authentifié par le régulateur ;

- g) L'attestation d'exemption du soumissionnaire de toutes sanctions délivrée par la COSUMAF ;
- h) L'attestation d'exemption du chef de mission de toutes sanctions délivrée par la COSUMAF ;
- i) L'attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Premier Instance du lieu de siège du soumissionnaire datant de moins de **trois (03) mois** précédent la date de remise des offres
- j) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances ;
- k) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de **cent mille (100 000) F CFA** ;
- l) La caution de soumission d'un montant de **trois millions (3 000 000) Francs FCFA** et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres ;
- m) Le Certificat de Non Exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- n) L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- o) L'attestation de conformité fiscale en cours de validité au moment de l'analyse des offres ;
- p) La carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces f, g, h, j, k et l étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

N.B : Les candidats pré-qualifiés de la liste restreinte peuvent s'associer en groupement.

Le reste sans changement.

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour information) ;
- Conseil d'administration (pour information) ;
- Président de la CIPM (pour information) ;
- DF (pour information) ;
- DC (pour information) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du courrier (pour affichage) ;
- Service internet ADC S.A. (www.adcsa.aero)



Yaoundé, le 04 OCT 2024
LE DIRECTEUR GENERAL,

Thomas Ouahab Issaoumou



Florence Bernard NKOEDJA née NDONGO ESSOMBA <florence.nkoedja@adcsa.aero>

Fwd: Recrutement de société de bourse chargée d'accompagner la société aéroports du Cameroun (ADC) et de superviser son processus d'introduction en bourse

1 message

Joseph Désiré AYISSI <joseph.ayissi@adcsa.aero>

2 octobre 2024 à 09:06

À : Florence Bernard NKOEDJA née NDONGO ESSOMBA <florence.nkoedja@adcsa.aero>

----- Forwarded message -----

De : Martial TAKODJOU KAMDEM <martial.takodjou@adcsa.aero>

Date: mar. 1 oct. 2024 à 13:34

Subject: Fwd: Recrutement de société de bourse chargée d'accompagner la société aéroports du Cameroun (ADC) et de superviser son processus d'introduction en bourse

To: Joseph Désiré AYISSI <joseph.ayissi@adcsa.aero>

DG.MF,

Pour élaboration d'un projet d'avenant avec prorogation de la date de remise des offres, d'une semaine, en raison de l'indisponibilité de certains membres de la CIPM, notamment le Président.

----- Forwarded message -----

De : Patrick MBARGA ZAMBO <patrick.mbaraga@adcsa.aero>

Date: ven. 27 sept. 2024 à 17:14

Subject: Fwd: Recrutement de société de bourse chargée d'accompagner la société aéroports du Cameroun (ADC) et de superviser son processus d'introduction en bourse

To: Martial TAKODJOU KAMDEM <martial.takodjou@adcsa.aero>

Bonjour Martial

Pourrais-tu répondre au mail ci-dessous à tous les destinataires stp.

Cordialement

Patrick R MBARGA ZAMBO
Management Control Officer
Aéroports Du Cameroun SA
P. O Box 13615 Yaoundé-Nsimalem
Tél: 698 00 60 53

----- Forwarded message -----

De : Yann NOUNAMO <Yann.NOUNAMO@mazars.cm>

Date: mer. 25 sept. 2024, 11:39

Subject: Recrutement de société de bourse chargée d'accompagner la société aéroports du Cameroun (ADC) et de superviser son processus d'introduction en bourse

To: patrick.mbaraga@adcsa.aero <patrick.mbaraga@adcsa.aero>

Cc: Marcelle ASSONFACK <Marcelle.ASSONFACK@mazars.cm>, christele.ngani@elite-capitalgroup.com <christele.ngani@elite-capitalgroup.com>, Fidele MMANDOA <Fidele.MMANDOA@mazars.cm>, eric.etoundi@elite-capitalgroup.com <eric.etoundi@elite-capitalgroup.com>

Bonjour Monsieur MBARGA.

Dans le cadre de notre réponse au DAO mentionné en objet, nous avons relevé une possible erreur concernant la liste des pièces administratives requises pour le groupement.

Il est stipulé que chaque membre doit fournir l'ensemble des pièces administratives, à l'exception des pièces f, g et h. Cela impliquerait que chaque membre doit remettre la quittance d'achat du DAO, la caution, ainsi que le récépissé de la CDEC.

Prière de nous confirmer qu'il s'agit bien d'une erreur ?

Vous trouverez en pièce jointe la liste des pièces administratives demandées.

Cordialement.

Yann NOUNAMO

Assistant Manager

Forvis Mazars

Consulting

[83 Rue Boué De Lapeyrère, Douala - Cameroon](#)

Mobile: +237 691 27 02 05

yann.nounamo@mazars.cm

My profile on [LinkedIn](#)



www.forvismazars.com/cm

Welcome to Forvis Mazars
Providing clarity. Building confidence.

[Discover more](#)

